



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
26 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme régional pour l'Europe
et la Communauté d'États indépendants (2022-2025)**

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Considérations générales | 2 |
| II. Priorités du programme et partenariats | 6 |
| III. Administration du programme et gestion des risques..... | 13 |
| IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme..... | 14 |
| Annexes | |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources | 16 |



I. Considérations générales

A. Contexte régional

1. Le programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2022-2025) est aligné sur les axes de changement définis dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 dont il s'inspire. Guidé par les principes de régionalité du PNUD¹ et axé sur les biens publics régionaux et les défis communs en matière de développement qui sont mieux pris en charge au niveau régional ou sous-régional, le programme régional tient également compte des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur le développement depuis 2020.

2. Bien que chaque contexte national soit distinct, les pays et territoires de la région partagent d'importantes caractéristiques communes. Il s'agit notamment de l'héritage institutionnel et postconflit lié à la dissolution de l'Union soviétique et de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, de la difficulté de concilier les projets d'intégration régionale européens et eurasiens et les besoins nationaux parfois en concurrence, des possibilités et des défis posés par l'abandon des combustibles fossiles et d'autres systèmes de gestion de ressources non durables, des taux croissants de maladies transmissibles et non transmissibles, et de la nécessité de transformer les normes sociales de genre préjudiciables², de contrer les tendances rétrogrades en matière de genre³ et de renforcer les contrats sociaux. Ces points communs soulignent l'importance d'une programmation plurinationale, sous-régionale et régionale sur mesure afin de recenser et de relever les défis d'intérêt commun, tout en maintenant la primauté des solutions nationales faisant ressortir les spécificités des pays.

3. Les perspectives de développement des pays à revenu intermédiaire d'Europe orientale et d'Asie centrale au cours de la période 2022-2025 dépendent de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Les études d'impact socio-économique menées par le PNUD montrent des répercussions importantes mais variables de la pandémie, en fonction des vulnérabilités préexistantes, des structures économiques, de la ségrégation entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, des niveaux d'économie informelle et de la robustesse des services publics, y compris des systèmes de protection sociale. Les vulnérabilités macroéconomiques sont dues à la baisse des envois de fonds et des flux commerciaux associée aux mesures de confinement et de restriction des déplacements. Au niveau des ménages, les évaluations ont révélé : a) l'impact souvent disproportionné de la pandémie sur les femmes, qui ont eu notamment moins accès aux services sociaux, pâti davantage de la violence domestique et vu augmenter leurs charges familiales ; b) des vulnérabilités accrues parmi les migrants et les autres travailleurs informels ; c) un plus faible accès

¹ Les principes de régionalité du PNUD sont les suivants : a) promotion des biens publics régionaux sur la base d'une coopération et d'une intégration régionales renforcées ; b) prise en compte des externalités et des effets transnationaux induits dans un esprit de collaboration entre les pays concernés ; c) efforts en faveur de la sensibilisation, du dialogue et de l'action sur les questions de développement sensibles ou émergentes en se basant sur des expériences et des perspectives plurinationales ; d) promotion de l'expérimentation et de l'innovation pour surmonter les obstacles institutionnels, financiers ou informationnels qu'un pays ne pourrait franchir seul ; e) production et partage de connaissances, d'expériences et de compétences techniques en matière de développement pour que les pays puissent prendre connaissance des expériences menées dans la région et ailleurs et en tirer profit.

² PNUD. (2020). 2020 Human Development Perspectives : Tackling social norms: a game changer for gender inequalities. Disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/gсни>.

³ Parlement européen. (2018). Backlash in gender equality and women's and girls' rights. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/604955/IPOL_STU\(2018\)604955_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/604955/IPOL_STU(2018)604955_EN.pdf).

à un enseignement de qualité en raison de programmes d'enseignement à distance inopérants ainsi que des fractures numériques fondées sur lieu d'habitation et le sexe ; d) les faiblesses structurelles des systèmes de protection sociale. La forte prévalence du travail informel et de l'emploi précaire a limité la capacité des États à réagir efficacement à la pandémie. Ces défis interagissent, dans une grande partie de la région, avec les changements démographiques associés au déclin et au vieillissement de la population, à la mobilité humaine et à la migration massive de la main-d'œuvre. Les flux migratoires sortants restent parmi les plus élevés au monde, de nombreux pays de la région connaissant un important exode de talents et de compétences et un appauvrissement du capital humain. Les rapports entre transferts de fonds et produit intérieur brut dans certains pays de la région restent parmi les plus élevés au monde⁴.

4. Dans de nombreux pays de la région, les femmes restent confrontées à d'importants et persistants obstacles en termes de perspectives économiques et d'accès à la prise de décision. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie et ses conséquences ont encore aggravé les inégalités de genre. En 2020-2021, la violence endémique contre les femmes et les filles s'est intensifiée. La forte augmentation du travail non rémunéré des femmes a entraîné une perte supplémentaire de revenus et de sécurité économique. Si de nombreux États ont donné la priorité aux politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, les mesures visant à remédier à l'insécurité économique des femmes et à l'augmentation du fardeau que représente le travail non rémunéré ont été moins fréquentes⁵.

5. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), environ 1,6 millions de personnes vivent avec le VIH dans la région. Le nombre annuel de nouvelles infections par le VIH a augmenté de 43 % entre 2010 et 2020, faisant de l'Europe et de l'Asie centrale la région enregistrant la croissance la plus rapide d'infections par le VIH dans le monde. Les décès liés au VIH dans la région ont augmenté de 32 % entre 2010 et 2020. La couverture des traitements antirétroviraux s'améliore mais reste faible, 53 % seulement de toutes les personnes vivant avec le VIH recevant un traitement⁶. La région connaît également des taux élevés de co-infection, la tuberculose et l'hépatite C étant de plus en plus liées à l'infection à VIH. 9 des 30 pays du monde présentant une prévalence élevée de tuberculose multirésistante et de tuberculose ultrarésistante se trouvent dans la région⁷. Les maladies non transmissibles sont la principale cause de décès, de maladie et d'invalidité dans la région européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les quatre principales maladies de ce type (les maladies cardiovasculaires, le cancer, les bronchopneumopathies chroniques obstructives et le diabète) représentent près de 86 % des décès et 77 % de la charge de morbidité⁸.

6. De complexes défis en matière de gouvernance et de paix continuent de façonner la région. La fragilité des contrats sociaux, la faiblesse de l'état de droit, la fréquence croissante des violations des droits humains, la discrimination structurelle et la stigmatisation des populations marginalisées, des cycles politiques et électoraux violents et le rétrécissement continu de l'espace civique sont autant de défis

⁴ Ratha, D. *et al.* (2020). Migration and Development Brief 33. Phase II: COVID-19 Crisis through a Migration Lens. Washington : KNOMAD-Banque Mondiale.

⁵ PNUD et UNICEF. (2021). Progress at risk: gender equality in COVID-19 response in Europe and Central Asia. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.eurasia.undp.org/content/rbec/en/home/library/gender-equality/gender-equality-covid-19-response-in-europe-and-central-asia.html>.

⁶ ONUSIDA. (2021). Fiche d'information. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_FactSheet_fr.pdf.

⁷ Stop TB Partnership. High Burden Countries for Tuberculosis. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.stoptb.org/securing-quality-tb-care-all/high-burden-countries-tuberculosis>.

⁸ <https://www.euro.who.int/en/health-topics/Health-systems/health-systems-response-to-ncds>.

récourants. Ces défis sont exacerbés par les conséquences de conflits et de crises politiques de longue durée dans la région, ainsi que les répercussions de la situation en Afghanistan. La montée des inégalités économiques, sociales et de genre accentue les risques d'extrémisme violent, de radicalisation en ligne et de tensions interethniques. Ces évolutions soulignent l'importance non seulement de l'articulation entre action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix dans la région, mais aussi du renforcement de mécanismes de coopération transfrontalière, sous-régionale et régionale qui soient administrés au niveau régional, contribuent à la responsabilité mutuelle et favorisent un suivi commun des risques.

7. Ces défis s'inscrivent dans un contexte de pressions anthropiques croissantes sur les écosystèmes de la région⁹. Les risques climatiques sont de plus en plus susceptibles de provoquer des situations d'urgence et de crise complexes dans lesquelles un nombre croissant de pays de la région se trouvent déjà. La gestion durable de l'eau, des terres, de la foresterie et des ressources énergétiques sont souvent des défis pour les ménages vulnérables qui dépendent de revenus provenant de services écosystémiques fondés sur la nature¹⁰. La mauvaise qualité de l'air dans de nombreuses zones urbaines détériore la santé et le bien-être des ménages urbains.

8. La région a amorcé une transformation numérique et l'utilisation de technologies, de nouveaux modèles commerciaux et de nouvelles industries. Les populations et les institutions de la région manifestent leur intérêt pour une meilleure adoption des outils numériques pour améliorer la prestation des services publics. Toutefois, l'accès à Internet et à la technologie reste inégal. Les clivages géographiques mais aussi sociaux et fondés sur le genre liés à l'accès au numérique sont susceptibles de persister et de s'aggraver à mesure que les emplois se transforment, que la demande de compétences nouvelles et numériques augmente et que l'accès à des services de qualité soit de plus en plus tributaire de l'accès et de la maîtrise des outils numériques. Au-delà des enjeux liés à l'accès et aux compétences, la pandémie de COVID-19 a révélé d'importantes lacunes dans l'étendue et la portée de la numérisation du secteur public, notamment une faible interopérabilité, l'absence et la faible qualité des données, des systèmes historiques obsolètes et des compétences numériques insuffisantes.

9. Pour faire face à ces complexités dans la région, il est nécessaire d'adopter des approches programmatiques intégrées, systémiques et fondées sur les risques, réunissant les dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable et permettant une transition juste vers la durabilité. Il convient également de mettre fortement l'accent sur des modèles de gouvernance non exclusifs et innovants afin d'accélérer les campagnes de vaccination contre la COVID-19, consolider les contrats sociaux, parvenir à l'égalité des genres, exploiter les capacités du secteur privé et de la société civile à fournir conjointement les services publics essentiels, accélérer la transition vers une économie verte axée sur l'être humain, lutter contre les changements climatiques, renforcer la gouvernance des risques, et élargir l'accès aux solutions numériques, aux finances et aux investissements publics et les mettre en adéquation avec les aspirations des pays de la région en matière de durabilité.

10. Le programme régional de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants pour la période 2022-2025, repose sur : a) une analyse des principales stratégies de développement recensées dans les descriptifs de programme de pays du PNUD de la

⁹ PNUD. (2020). Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière – Le développement humain et l'Anthropocène.

¹⁰ PNUD. (2021). Tackling air pollution in Europe and Central Asia for improved health and a greener future. Banque mondiale. (2020). Central Asia: Towards water-secure sustainable economies.

région ; b) une synthèse des principales conclusions et recommandations des évaluations indépendantes des programmes de pays¹¹ ; c) les enseignements et les recommandations issues des évaluations des programmes régionaux précédents ; d) une analyse des principales orientations programmatiques des partenaires régionaux ; e) des consultations continues avec les bureaux de pays du PNUD et les partenaires régionaux ; f) les acquis programmatiques réalisés lors des cycles de programmation régionaux précédents. La théorie du changement qui sous-tend le programme régional reconnaît que l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région passe par : l'accélération des transformations structurelles vers des économies plus vertes et plus inclusives qui mettent fortement l'accent sur l'égalité des genres et ne laissent personne de côté, ainsi que des stratégies de développement qui tiennent compte des risques afin de renforcer la résilience socio-économique et de prévenir les chocs et les crises. Les partenariats, l'innovation stratégique et les nouvelles méthodes de travail, la transformation numérique et le financement accru du développement à grande échelle devraient être au cœur des efforts déployés pour relever ces défis.

B. Résultats et enseignements tirés de l'expérience

11. Au cours des quatre dernières années, le PNUD a axé son soutien régional aux pays de programme de la région Europe et Communauté d'États indépendants sur trois grands domaines de réalisations : a) aider les pays à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ; b) accélérer les transformations structurelles propices au développement durable ; c) renforcer la résilience aux crises et aux chocs en renforçant les stratégies de développement.

12. Un examen à mi-parcours indépendant du programme régional pour la période 2018-2021¹² a déterminé que celui-ci était très adapté à la région et à ses besoins de coopération, et qu'il constituait un instrument permettant de relever une série de défis communs auxquels sont confrontés les pays de la région. L'évaluation constate qu'en raison du caractère unique des défis en matière de développement régional, le programme régional joue un rôle important que les programmes nationaux ne peuvent assurer. Elle fait observer que le PNUD est devenu l'un des principaux promoteurs de la coopération régionale dans la région. L'évaluation retient la grande pertinence du programme et met en évidence son solide bilan en matière de mobilisation de ressources auprès de tiers, sa flexibilité inhérente et la forte demande de nombreux bureaux nationaux pour les services régionaux. Elle note en outre que les principes de régionalité qui sous-tendent le programme régional représentent une valeur ajoutée intrinsèque aux activités du PNUD dans la région. L'examen à mi-parcours a conclu que plus de 85 % (18 des 21 réalisations) avaient été atteints voire dépassés au moment de l'examen, et que moins de 15 % (3 des 21 réalisations) ne seraient vraisemblablement pas atteints à la fin du cycle de programmation.

13. L'examen à mi-parcours a souligné le rôle crucial des ressources flexibles du programme régional dans la riposte du PNUD à la pandémie, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des bureaux de pays relatif aux mesures d'intervention face à la crise grâce à des capacités, des outils, des méthodes et des analyses supplémentaires pour apporter un soutien rapide et de qualité à leurs homologues

¹¹ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD. (2021). Synthesis of lessons from independent country programme evaluations of UNDP in Europe and the Commonwealth of Independent States.

¹² PNUD. (2021). Mid-Term Evaluation of UNDP Regional Programme for Europe and the CIS 2018-2021.

nationaux, ainsi que la mobilisation de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources pour des initiatives stratégiques, innovantes et tournées vers l'avenir¹³.

14. Comme l'a souligné l'examen à mi-parcours¹⁴, le programme régional a contribué à consolider la place du PNUD en tant que partenaire multilatéral de choix pour la coopération Sud-Sud et triangulaire aux yeux des fournisseurs d'aide au développement dans la région. Avec le soutien des principaux partenaires bilatéraux membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des fonds verticaux et des gouvernements des pays de programme, plusieurs partenaires nouveaux et émergents ont apporté leur soutien au programme régional, contribuant à catalyser l'aide et à mobiliser des ressources pour le développement, à associer le secteur privé au développement, et mettre en œuvre des solutions innovantes tout en encourageant des échanges régionaux de connaissances afin de faire avancer l'efficacité du développement.

15. L'évaluation conjointe indépendante du précédent plan stratégique du PNUD et des programmes régionaux qui y sont associés¹⁵ a permis de tirer des enseignements pour les programmes régionaux à venir, notamment en ce qui concerne : a) la diversité de la région et de ses défis en matière de développement, qui font souvent obstacle à l'application de modèles de coopération universels et exigent des approches sous-régionales adaptées aux problèmes communs qui ne reconnaissent pas les frontières nationales ; b) la nécessité de fonctionner de plus en plus dans des environnements de financement fondés sur des ressources autres (que les ressources de base) ; c) la valeur ajoutée d'une programmation régionale efficace du PNUD en ce qui concerne :

i) l'identification, la codification et la diffusion des enseignements au sein de la région comme à l'extérieur, en fonction des besoins des pays de programme ;

ii) l'accompagnement des pays de programme à gérer plus efficacement les risques transnationaux et à tirer parti des biens publics mondiaux et régionaux ;

iii) les gains en matière d'efficacité du développement et la réduction des coûts de transaction pour les partenaires d'exécution aux niveaux régional ou multinational ;

iv) la fourniture d'un cadre permettant de mener des actions de sensibilisation, de communiquer les résultats et de mobiliser les parties prenantes.

II. Priorités du programme et partenariats

A. Priorités du programme

16. Pour ce qui est de son champ programmatique, de ses axes, de ses méthodes de mise en œuvre et de l'établissement de rapports relatifs à ses résultats, le programme régional adapte le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 et son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources aux besoins et défis communs des pays de programme dans la région. La vision du PNUD, telle que définie dans le plan

¹³ PNUD. (2021). UNDP's Regional Programme for Europe and Central Asia, Highlights of 2020: A Year Like No Other and the mid-term evaluation. Disponible à l'adresse suivante : <https://sway.office.com/PIpT7U7mxU3sUGH>.

¹⁴ PNUD. (2021). Mid-Term Evaluation of UNDP Regional Programme for Europe and the CIS 2018-2021.

¹⁵ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD. (2017). Evaluation of the UNDP Strategic Plan and global and regional programmes. Disponible à l'adresse suivante : <http://web.undp.org/evaluation/evaluations/thematic/sgp.shtml>.

stratégique, consiste à soutenir les pays de programme selon trois axes de changement : a) les transformations structurelles, notamment les transitions écologique, inclusive et numérique ; b) ne laisser personne de côté ; c) le renforcement de la résilience. Ces trois axes de changement sont étroitement liés et se retrouvent de manière importante – dans leur articulation – dans les défis et les programmes de développement des pays à revenu intermédiaire de la région et s’imposent inmanquablement dans les programmes de pays du PNUD dans la région.

17. Dans le but général de construire en mieux pour l’avenir après la pandémie et d’accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable en Europe et au sein de la Communauté d’États indépendants, le programme régional adopte les axes de changement définis dans le plan stratégique 2022-2025 et les intègre dans les priorités programmatiques étroitement interconnectées et interdépendantes suivantes :

a) accélérer la transformation structurelle pour des transitions verte, inclusive et juste vers la durabilité ;

b) ne laisser personne de côté dans la lutte contre les formes persistantes et nouvelles de pauvreté et d’inégalité ;

c) renforcer la résilience aux chocs et aux crises grâce à un développement qui tiennent compte des risques.

18. Pour chacune de ses priorités programmatiques, le programme régional utilise, adapte et combine l’offre globale de solutions types du PNUD tel que définie dans le plan stratégique pour la période 2022-2025 : pauvreté et inégalité, gouvernance, résilience, environnement, énergie, et égalité des genres. Pour chaque priorité programmatique, le programme régional a également recours aux leviers transversaux mentionnés dans le plan stratégique, à savoir l’innovation stratégique, le financement du développement et la numérisation, auxquels il donne la priorité.

19. Pour chacune de ses priorités programmatiques, le programme régional vise à aider les pays de programme à relever les défis systémiques en matière de développement par : a) l’adoption de nouvelles méthodes de travail, telles que des approches par portefeuille pour relever les défis tels que la transformation urbaine, l’avenir du travail et la transformation numérique ; b) le renforcement des capacités en matière d’approche systémique et de gestion dynamique ; c) la poursuite de l’intégration de l’innovation dans l’ensemble de la région. Le programme mettra davantage l’accent sur des solutions intégrées de développement systémique en explorant d’autres mécanismes financiers tels que le financement fondé sur les résultats, l’investissement à impact social et environnemental et d’autres instruments financiers, en partenariat avec les institutions financières internationales, afin de contribuer au financement de la réalisation des objectifs de développement durable.

Priorité 1. Accélérer la transformation structurelle pour des transitions verte, inclusive et juste vers la durabilité

20. Le programme régional continuera à soutenir les stratégies de développement durable fondées sur les droits qui intègrent le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Accord de Paris, le Cadre mondial de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et d’autres accords internationaux et régionaux, ainsi que les aspirations des pays de programme, y compris certains pays sortant d’un conflit, à construire en mieux pour l’avenir après la pandémie, en mettant l’accent notamment sur l’utilisation d’outils numériques. À cette fin, le programme :

a) favorisera la programmation verte afin d’accroître les investissements dans le capital naturel de la région en encourageant une utilisation plus durable de

l'eau, de l'énergie, des terres et d'autres ressources naturelles et en renforçant les emplois verts et les moyens de subsistance. L'accent sera mis sur une programmation qui accroît l'efficacité énergétique et hydrique, réduit la dégradation des terres, accélère le processus d'abandon des combustibles fossiles au profit des technologies d'énergie renouvelable et renforce la gestion des déchets et d'autres éléments liés à l'économie circulaire ;

b) stimulera, en partenariat avec les institutions financières internationales et d'autres institutions, le financement de la transition vers une économie verte et la réalisation des objectifs de développement durable en dynamisant les cadres de financement nationaux intégrés, en budgétisant pour les objectifs de développement durable, en alignant les politiques fiscales, l'administration de la dette et les cadres fiscaux sur les objectifs de développement durable, en établissant le coût des objectifs de développement durable afin d'établir un lien plus étroit entre la planification et la programmation du développement durable et les cadres budgétaires nationaux, et en limitant le détournement des ressources au moyen d'initiatives de lutte contre la corruption ;

c) favorisera des modalités de gouvernance plus inclusives et intégrées et une gestion des risques qui contribuent à améliorer la réactivité institutionnelle et la décentralisation, favorisent la transparence et le principe de responsabilité, et sont fondées sur l'état de droit, l'accès à la justice, l'égalité des genres et les droits humains, y compris par des approches participatives de gouvernance en ligne ;

d) soutiendra, conformément à la stratégie numérique du PNUD¹⁶, les aspirations des pays de programme de la région en matière d'économie numérique et du savoir par : i) la réduction de l'étendue et de l'importance des fractures sociales liés au lieu d'habitation (zones urbaines ou rurales), au sexe, à l'âge, à l'accès au numérique ou autre ; ii) l'articulation entre la gouvernance en ligne, la transition vers une économie verte, la protection sociale et l'accès aux services essentiels ; iii) le soutien à la transition vers de nouveaux modèles d'entreprise et l'entrepreneuriat innovant, y compris les emplois verts ; iv) le renforcement des approches fondées sur les droits ainsi que la protection et la sécurité des données ; v) la valorisation des activités de formation tout au long de la vie ; vi) la mise en œuvre et la promotion de la gestion intelligente des exploitations agricoles ;

e) continuera, en partenariat avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'Union européenne et d'autres partenaires, y compris le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, à soutenir l'application de l'Accord de Paris dans la région, notamment en améliorant l'accès au financement de l'action climatique et la gouvernance de celui-ci ; en renforçant les contributions déterminées au niveau national dédiées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci de manière à ce qu'elles soient plus ambitieuses et tiennent compte des questions de genre ; en accentuant la transparence en matière de suivi, de notification et de vérification de l'action climatique ; par l'intermédiaire d'un soutien aux cadres juridiques et institutionnels susceptibles de permettre l'expansion des énergies propres et renouvelables et des solutions de croissance zéro carbone ; en comblant les lacunes en matière d'accès à une énergie performante, abordable et durable dans tous les secteurs, grâce à la réduction des risques liés aux investissements dans l'énergie ;

¹⁶ PNUD. (2019). Future Forward: UNDP Digital Strategy. Disponible à l'adresse suivante : <https://digitalstrategy.undp.org/>.

f) mobilisera des partenariats et des financements pour maintenir et étendre le soutien régional et sous-régional afin de : i) renforcer les plateformes plurinationales pour la cogestion de ressources partagées telles que les commissions des lacs et des bassins hydrographiques, les sites transfrontaliers du patrimoine mondial et les réserves de biosphère ; ii) gérer les synergies entre les conventions, les moyens d'action et les programmes relatifs aux écosystèmes¹⁷ ; iii) intégrer la durabilité et la résilience environnementales dans les politiques sectorielles et transversales reflétant les dimensions transfrontalières des ressources naturelles dans la région ; iv) administrer de manière efficace l'aménagement du territoire et la réduction des risques y afférents afin de contribuer à résoudre les problèmes transfrontières liés aux droits de l'eau, des terres et des forêts ; v) améliorer la sécurité alimentaire, la qualité de l'air et l'approvisionnement en eau, ainsi que la biodiversité et la gestion des écosystèmes ; vi) soutenir des moyens de subsistance durables, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et à l'égalité des genres ;

g) développera l'utilisation des outils numériques pour la fourniture de services publics, assurera la transition vers un modèle de gouvernement dont les décisions sont fondées sur des données, et organisera et améliorera de manière proactive les services publics en mettant en œuvre des approches innovantes.

Priorité 2. Ne laisser personne de côté dans la lutte contre les formes persistantes et nouvelles de pauvreté et d'inégalité

21. Le programme régional aidera les pays de programme et les partenaires régionaux à sortir de la pandémie et à lutter contre la pauvreté multidimensionnelle, les inégalités et toutes les formes d'exclusion nouvelles, persistantes ou préexistantes. À cette fin, le programme :

a) accompagnera les pays de programme dans le cadre de l'intégration de leur engagement à ne laisser personne de côté dans les stratégies, politiques, plans et budgets nationaux en renforçant les capacités nationales à collecter, analyser et utiliser des données ventilées (y compris les indicateurs de pauvreté multidimensionnelle) afin de garantir des stratégies de développement durables, axé sur l'être humain et tenant compte des questions de genre ;

b) fera progresser, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des partenaires régionaux tels que le Conseil de coopération régionale, l'égalité des genres en renforçant l'autonomisation économique des femmes dans la prise de décision et la direction ; en créant des débouchés économiques et en renforçant les compétences des femmes vivant dans des zones rurales et reculées ; en s'attaquant à la discrimination structurelle, à la discrimination fondée sur le genre et à d'autres formes de discrimination, d'inégalité et de normes sociales préjudiciables en matière de genre, en particulier en ce qui concerne la division genrée du travail ainsi que le travail et les soins non rémunérés dans le milieu de vie¹⁸ ;

¹⁷ Il s'agit notamment de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Voir : <https://unece.org/environment-policy/conventions-and-protocols>.

¹⁸ PNUD. (2021). Harnessing ICTs for gender equality in Europe and Central Asia. UNDP Development Futures Series. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/publications/harnessing-information-and-communications-technologies-gender-equality-europe-and>.

c) agira, en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONU-Femmes, la Commission économique pour l'Europe et d'autres partenaires régionaux ainsi que la Banque mondiale, en faveur de marchés du travail inclusifs et de politiques de protection et d'aide sociales plus efficaces, en particulier dans les pays sortant d'un conflit, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres et à l'autonomisation économique des travailleurs informels et des autres populations marginalisées, telles que les personnes handicapées, les personnes déplacées, les minorités, les réfugiés, les migrants et les rapatriés ;

d) s'attaquera, en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ONUSIDA, l'OMS et d'autres partenaires régionaux, aux facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui ont une incidence sur l'état de santé, en particulier pour les populations vulnérables et clés, et en mettant particulièrement l'accent sur l'articulation entre la santé publique, la gouvernance et les changements climatiques ;

e) renforcera les capacités productives et les chaînes de valeur vertes qui génèrent des produits compétitifs à haute valeur ajoutée, créent des emplois décents et favorisent la réalisation de modes de production durables et circulaires pour le commerce transfrontière de biens et de services, en partenariat avec le Centre du commerce international, et apportera un soutien régional aux institutions nationales et infranationales pour concevoir et mettre en œuvre des solutions de développement local durable et pour fournir des services publics innovants qui tiennent compte des questions de genre.

Priorité 3. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises grâce à un développement qui tiennent compte des risques

22. Le programme régional contribuera à renforcer la résilience environnementale, sociale et économique aux chocs et aux crises grâce à un développement qui tiennent davantage compte des risques aux niveaux régional, sous-régional et national, en accordant une attention particulière à l'interface entre les catastrophes et les conflits. À cette fin, le programme contribuera :

a) à accorder une place importante au développement dans l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix au sein de la région, et à renforcer les capacités de prévention des conflits dans les domaines suivants : i) la consolidation transfrontalière de la paix, la sensibilité aux conflits, le renforcement de la confiance et le relèvement afin de prévenir la violence et les violations des droits humains, de s'attaquer aux facteurs de conflit, de radicalisation, d'extrémisme violent et de recul de l'égalité des genres, et de renforcer la cohésion sociale ; ii) la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, notamment la poursuite d'un engagement ferme en faveur de la réduction de la prolifération des armes légères et de petit calibre, en partenariat avec le Conseil de coopération régionale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ;

b) à réduire les risques de catastrophes en se concentrant sur les domaines prioritaires du Cadre de Sendai, à développer l'utilisation de technologies et de partenariats innovants pour la réduction des risques de catastrophe et améliorer l'utilisation des instruments financiers pour renforcer la résilience aux catastrophes des infrastructures du secteur public, des secteurs productifs clés et des populations vulnérables, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et d'autres partenaires.

23. Le programme régional mettra en œuvre ses priorités par l'intermédiaire : a) d'initiatives ciblées et intégrées cofinancées aux niveaux régional et sous-régional

et conçues conjointement avec des partenaires régionaux et les pays de programme ; b) de services consultatifs en matière de programmes et de politiques spécifiques et intégrés ; c) de son rôle de plateforme régionale et d'espace impartial permettant aux pays d'aborder les questions de développement régional, sous-régional et transfrontière, ainsi que les défis régionaux communs et nouveaux grâce aux perspectives plurinationales et au partage d'expériences et de solutions. À cette fin, le programme s'attèlera :

i) à fournir un appui consultatif en matière de programmes intégrés et de politiques ainsi qu'à permettre des échanges d'informations entre les programmes de pays du PNUD ;

ii) à jouer un rôle moteur et d'impulsion en matière d'innovation et de nouvelles méthodes de travail, à intensifier la mise en œuvre de solutions innovantes, intégrées et durables en matière de développement, et à établir des partenariats régionaux porteurs de changement qui permettent aux pays de programme de tirer pleinement profit de l'innovation, d'accéder à de nouvelles sources de financement et d'expertise en matière de développement, et de produire des effets à grande échelle ;

iii) à soutenir et à mettre en relation les pays de programme quant à l'acquisition, la codification et le partage des enseignements, des bonnes pratiques et des exemples de réussite, ainsi qu'à l'accès à l'expertise régionale et mondiale et les travaux de recherche de très haut niveau, y compris dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et triangulaire.

B. Partenariats

24. Les défis complexes et les incertitudes liés au relèvement après la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable exigent des partenaires bilatéraux, multilatéraux, du secteur privé et de la société civile qu'ils déploient les solutions de développement à grande échelle, élargissent la base de ressources et utilisent efficacement les ressources limitées. Le travail en partenariat pour relever les défis systémiques et parvenir à des résultats évolutifs porteurs de changement est au cœur du programme régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Le programme régional s'appuiera sur les partenariats mondiaux, régionaux et nationaux du PNUD et sur leur effet de levier, ainsi que sur le mandat de coordination du PNUD.

25. Le programme poursuivra la coopération avec les pays partenaires de la région, y compris la Fédération de Russie et la Turquie, ainsi qu'avec les pays partenaires du CAD de l'OCDE et l'Union européenne. Il prend appui sur un partenariat solide avec l'Union européenne fondé sur les processus de transition, de préadhésion et d'intégration, et de plus en plus sur des méthodes de travail nouvelles et innovantes, en tirant parti de l'impartialité, de la présence et de l'expertise du PNUD et du système des Nations Unies pour le développement afin de faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région.

26. Le PNUD approfondira davantage son partenariat avec d'autres partenaires stratégiques afin de mettre en œuvre des solutions innovantes aux problèmes de développement dans la région. En qualité d'instrument central de la coopération Sud-Sud et triangulaire, le programme renforcera davantage le rôle du PNUD en tant que partenaire clé du développement multilatéral vis-à-vis des donateurs nouveaux et émergents, en contribuant à renforcer l'efficacité du développement et en favorisant

l'échange de connaissances, la mobilisation de l'expertise et des ressources pour faire progresser le développement durable dans la région.

27. Les partenariats du PNUD avec des organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission économique eurasiennne, l'OCDE, le Conseil de coopération régionale et d'autres organisations régionales seront davantage approfondis et élargis dans le cadre du programme, notamment au moyen d'approches régionales et sous-régionales conjointes et d'une meilleure coordination.

28. En s'appuyant sur le rôle fédérateur du PNUD au sein du système des Nations Unies, y compris en matière d'encadrement technique de la riposte socio-économique à la pandémie de COVID-19, le programme régional continuera de travailler en partenariat avec les entités des Nations Unies, selon leur mandat, leur expertise, leur avantage comparatif et leurs capacités techniques, y compris avec le Bureau régional de la coordination du développement en sa qualité de membre du secrétariat de la plateforme de collaboration régionale, afin de garantir des réponses intégrées et cohérentes aux défis en matière de développement et aux efforts de relance des pays de programme. Le programme apporte une perspective régionale aux partenariats mondiaux du PNUD établis avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OIT, l'UNDRR, le PNUE, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS, ainsi qu'avec d'autres centres mondiaux du PNUD tels que le Centre d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement, reflétant l'alignement méticuleux du PNUD sur les objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

29. Le programme s'appuiera sur la nouvelle architecture régionale du système des Nations Unies, à savoir la plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale ainsi que les mécanismes de coopération interinstitutionnelle qui y sont associés, tels que les coalitions thématiques et les autres groupes thématiques. Le programme continuera de bénéficier des orientations politiques du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU sur les questions liées à la paix et à la sécurité dans le cadre général de la plateforme collaborative régionale. Le programme utilisera également les ressources du futur pôle régional de gestion des connaissances du système des Nations Unies.

30. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le programme continuera d'aider les pays, en tenant compte des besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire, à mobiliser et à tirer parti des fonds pour le développement provenant de sources publiques et privées dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable. Au cours des cinq dernières années, le Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a accompli de grands progrès dans le renforcement et l'approfondissement des partenariats essentiels avec les institutions financières internationales. Outre des partenariats bien établis avec des banques multilatérales de développement et des institutions financières telles que la Banque mondiale, le Bureau régional a initié de nouveaux partenariats avec la Banque européenne d'investissement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque eurasiatique de développement, et a approfondi ses partenariats avec la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et d'autres. Le Bureau continuera de jouer un rôle essentiel en aidant les États et les institutions financières internationales à mieux cibler les priorités d'investissement, à attirer les financements du secteur privé pour des objectifs publics, et à déployer des mesures d'impact de pointe afin de faire progresser le développement durable dans la région. Il est

important de noter que le programme régional renforcera son soutien aux pays cherchant à consolider leurs partenariats avec les organisations de la société civile, les mouvements et coalitions sociaux, les fondations philanthropiques, le monde universitaire et le secteur privé, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba.

III. Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme régional donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats régionaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, de la région et du siège concernant le programme régional sont définies dans les politiques et les procédures régissant les programmes et opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne du PNUD.

32. Le programme sera mis en œuvre selon la modalité de réalisation directe sous la supervision de la Directrice du bureau régional. Le centre régional d'Istanbul sera responsable de la gestion, du suivi et de l'assurance-qualité des projets régionaux avec efficacité. Le Conseil consultatif régional, présidé par la Directrice du bureau régional, fournira des orientations générales, veillera à la qualité du programme et contribuera à en établir la pertinence par rapport aux activités nationales et mondiales.

33. Le programme sera mis en œuvre au moyen d'activités régionales et sous-régionales et visera à renforcer la coordination au niveau national en collaborant avec les bureaux de pays et les équipes de conseil du PNUD en matière de politiques et de programmes. Des consultations avec les bureaux de pays et les partenaires régionaux concernés fourniront les informations nécessaires à la conception du projet régional qui évoluera en fonction de l'état de développement aux niveaux régional et sous-régional. Les normes de programmation et les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées pour étendre la coopération régionale et sous-régionale par l'intermédiaire de nouveaux réseaux ou de réseaux existants de parties prenantes afin de renforcer les capacités, l'intensification des interventions auprès des groupes cibles et la durabilité.

34. Le programme régional prendra appui sur ses acquis en matière de mobilisation et d'intégration des ressources autres que les ressources de base afin d'accroître sa modeste dotation en ressources ordinaires. Pour le programme précédent (2018-2021), les objectifs en matière de ressources financières se sont élevés à 62,6 millions de dollars, dont 4 millions de dollars en ressources ordinaires et 58,6 millions de dollars en autres ressources. Au total, 110 millions de dollars d'autres ressources ont été mobilisés et 78 millions de dollars ont été dépensés. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme régional pour la période 2022-2025 sont estimées à 94,85 millions de dollars, avec une allocation de ressources régulières de 4,85 millions de dollars. D'autres ressources estimées à quelque 90 millions de dollars devraient être mobilisées auprès d'institutions bilatérales et multilatérales, de fonds fiduciaires et d'autres partenaires, en vue de diversifier les sources potentielles de financement destiné aux activités opérationnelles de développement conformément à la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale du 21 décembre 2020 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

35. Les risques associés aux nouveaux partenariats ont été atténués, dans la mesure du possible, au moyen d'accords de partenariat stratégiques officiels à long terme, d'échanges réguliers et de consultations. Cinq pour cent des ressources ordinaires

seront alloués aux activités de suivi et d'évaluation du programme. Son efficacité sur le plan des coûts sera renforcée par le recouvrement complet des coûts, l'utilisation stratégique de l'expertise et des partenariats techniques, et la mise en commun des ressources régionales et nationales. Conformément aux décisions du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets.

36. S'inspirant de la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD, le programme appliquera une approche intégrée de la gestion du risque, alliant une intégration harmonisée de tous les types de risques, y compris de sources sociales et environnementales, et une intégration verticale, des projets jusqu'au niveau institutionnel. La théorie du changement du programme définit le contexte nécessaire à la compréhension des facteurs et les risques pertinents pour la réalisation des objectifs du programme.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

37. La gestion, le suivi et l'évaluation du programme régional reposent sur les modalités définies dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, y compris les aspects liés au suivi et à l'évaluation du programme et des projets, les principes de régionalité, les objectifs des normes sociales et environnementales et le système d'assurance-qualité.

38. La portée et la fréquence des activités de contrôle seront adaptées aux cadres de résultats, aux risques et aux retombées potentielles du programme. Le programme a sélectionné des réalisations, des produits et des indicateurs qui : a) portent directement sur ses priorités et ses grandes orientations pour les quatre prochaines années ; b) sont alignés sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 ; c) sont conformes aux principes de régionalité et intègrent le rôle complémentaire et l'effet levier des programmes régionaux par rapport aux programmes nationaux ; d) peuvent être mesurés et contrôlés de manière efficace. Les produits et leurs indicateurs ont été sélectionnés de manière à ne refléter que les contributions régionales, en s'appuyant sur les données internationales, régionales et nationales.

39. L'état d'avancement par rapport aux résultats et aux ressources prévus fera l'objet d'un contrôle au moyen d'exercices de planification, de budgétisation et de suivi trimestriels et annuels. Le programme publiera des rapports, y compris des informations financières et des résultats financiers, conformément à l'engagement pris par le PNUD en faveur de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. À la fin de chaque année, les résultats du programme seront analysés et publiés dans le cadre du rapport annuel axé sur les résultats, ce qui permettra d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux valeurs intermédiaires fixées pour l'année en question.

40. La collecte des données prendra en considération les aspects liés à la qualité, tels que la crédibilité, le degré d'actualité, l'appropriation nationale et la pertinence. La ventilation des données servira de base à la conception des interventions ciblées. Les données recueillies par l'intermédiaire des interventions du programme constitueront une source principale. Des partenariats avec les organisations régionales qui recueillent des informations et des données chiffrées sur les objectifs de développement durable faciliteront l'échange de données et de connaissances afin de soutenir un suivi et une évaluation efficaces du programme régional et des projets connexes.

41. L'évaluation du programme régional et des projets clés précédents, ainsi que des anciens programmes de pays dans la région, sert de base à la conception et à la mise en œuvre du programme régional 2022-2025. Les examens et évaluations du programme seront l'occasion de passer en revue les progrès accomplis par rapport aux indicateurs intermédiaires définis dans le plan stratégique et le programme régional. L'équipe chargée de l'assurance-qualité du bureau régional assurera un contrôle efficace du programme, en coordination avec les équipes et partenaires concernés.

42. La mise en œuvre, le contrôle et le suivi des performances du programme ainsi que l'analyse des données probantes et l'établissement de rapports feront appel à des approches intégrées fondées sur la théorie du changement du programme afin d'étayer le principe de responsabilité, de garantir des perspectives globales et thématiques, et de mettre à profit les expertises pluridisciplinaires et l'expérience du PNUD dans la région. Des plans de travail pluriannuels seront utilisés pour définir et hiérarchiser les activités et les ressources nécessaires à l'atteinte des résultats dans les délais.

43. Les évaluations prévues dans le plan d'évaluation visent toutes à assurer le principe de responsabilité ainsi que l'apprentissage et l'amélioration continus. Les évaluations couvrent les domaines prioritaires du programme et sont sélectionnées sur la base des exigences du PNUD en matière d'évaluations obligatoires. Un examen semestriel du plan d'évaluation sera effectué afin d'identifier de nouvelles évaluations au cours de l'élaboration des nouveaux projets. Les évaluations du programme, tout comme les évaluations d'autres projets, fourniront une appréciation objective de sa contribution au développement et participeront à la validation et à l'affinement de sa théorie du changement.

44. Des normes de qualité en matière de programmation seront appliquées pour renforcer et permettre la réalisation des objectifs du programme. Les marqueurs du programme, dont le marqueur genre, seront intégrés dans les mesures d'assurance-qualité du programme et des projets et serviront de base à la planification, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'établissement des rapports. Le programme veillera à ce qu'au moins 15 % du budget des programmes et des projets au niveau régional soient utilisés pour des interventions ciblées en faveur de l'égalité des genres.

45. Le programme régional s'engage à réduire les coûts de transaction, conformément à la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, notamment en rationalisant et en harmonisant les exigences en matière de rapport et de contrôle de l'exécution, et à donner la priorité aux mécanismes de financement groupés, thématiques et conjoints à tous les niveaux, selon les besoins, afin de permettre au système des Nations Unies pour le développement de fonctionner de manière cohérente, coordonnée, efficace et, le cas échéant, intégrée, en réduisant les chevauchements et en améliorant les résultats.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Objectifs de développement durable correspondants : 1, 5, 7, 8, 13, 14, 15, 16 et 17

Réalisation 1 du programme régional : La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i> |
|---|--|---|--|--|
| <p><i>Indicateur 1.1</i> : Flux financiers internationaux à destination des pays en développement dédiés à la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et à la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides (Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : 1.1)</p> | <p>1.1. <i>Indicateur de suivi des objectifs de développement durable</i> : 7.a.1 Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> | <p><i>Produit 1.1</i> : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et d'autres cadres convenus au niveau intergouvernemental sont intégrés dans les plans de développement nationaux et locaux, des mesures visant à en accélérer l'application sont mises en place, et les budgets et l'état d'avancement sont évalués à l'aide d'approches fondées sur les données (<i>Produit correspondant du plan stratégique</i> : 1.1)</p> | <p>Agence autrichienne pour le développement, Union européenne, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Partenariat mondial pour l'eau, Gouvernement de la Turquie, Gouvernement de la République tchèque, Gouvernement de la Pologne, Gouvernement de la Fédération de Russie, Gouvernement de la République slovaque, Health Care Without Harm, Banque islamique de développement, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Groupe de la Banque mondiale, UNDRR, PNUE, UNESCO, Département d'État des États-Unis, ONU DC,</p> | <p>Ressources ordinaires : 2 450 000</p> <p>Autres ressources : 40 000 000</p> |
| <p><i>Indicateur 1.2</i> : Proportion des mesures de politique générale, sur l'ensemble des mesures de politique générale adoptées pour lutter contre la COVID-19, tenant compte des questions de genre et portant sur :</p> <p>a) la sécurité économique des femmes b) les soins non rémunérés c) la violence à l'égard des femmes</p> <p>(Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : 1.7)</p> | <p>1.2. <i>Source des données</i> : Base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker http://data.undp.org/gendertracker/</p> <p>1.3. <i>Indicateur de suivi des objectifs de développement durable</i> : 5.1.1 Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> | <p><i>Indicateur de produit 1.1.1</i> : Nombre de pays disposant de plans de développement et de budgets intégrant les cadres convenus au niveau intergouvernemental à l'échelle de l'ensemble de leurs pouvoirs publics</p> <p>(<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 1.1.1) Niveau de référence : 10 Niveau cible : 5 Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur de produit 1.1.2</i> : Nombre de pays disposant de mécanismes de collecte ou d'analyse de données produisant des données ventilées permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable utilisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> les méthodes conventionnelles de collecte des données (par exemple, les enquêtes) ; | <p>Gouvernement de la République tchèque, Gouvernement de la Pologne, Gouvernement de la Fédération de Russie, Gouvernement de la République slovaque, Health Care Without Harm, Banque islamique de développement, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Groupe de la Banque mondiale, UNDRR, PNUE, UNESCO, Département d'État des États-Unis, ONU DC,</p> | |
| <p><i>Indicateur 1.3</i> : Pourcentage de cadres juridiques mis en place pour promouvoir, faire respecter</p> | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| <p>et suivre l'application des principes d'égalité et de non-discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne :</p> <p>a) la violence à l'égard des femmes ;</p> <p>b) les cadres juridiques généraux et la vie publique ;</p> <p>c) l'emploi et les prestations sociales, le mariage et la famille.</p> <p>(Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : 1.9)</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • les systèmes d'établissement de rapports administratifs ; • les sources de données innovantes (par exemple, les mégadonnées). <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 1.1.2)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p>Produit 1.2 : La gouvernance locale et les systèmes de gouvernance à l'écoute des populations sont renforcés en ce qui concerne les perspectives socio-économiques, la fourniture sans exclusion des services de base, la sécurité des populations locales et la consolidation de la paix (Produit correspondant du plan stratégique : 2.3)</p> | <p>UNOPS, OMS</p> | |
| | | <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'organismes nationaux dotés d'une administration publique renforcée et de fonctions gouvernementales essentielles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une meilleure prestation de service ; • la sécurité des populations locales ; • la prévention. <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 2.3.1)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |
| | | <p>Indicateur de produit 1.2.2 : Nombre de nouvelles mesures améliorant l'agilité et la réactivité des organismes de gouvernance locale pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture des services de base ; • les plateformes de dialogue entre les pouvoirs publics et les communautés ; | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> la prévention. <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 2.3.2)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 1.3</i> : La transition vers les énergies renouvelables s'est accélérée en tirant parti des progrès technologiques, des innovations en matière d'énergie propre et des nouveaux mécanismes de financement pour soutenir la relance verte (Produit correspondant du plan stratégique : 5.2)</p> <p><i>Indicateur de produit 1.3.1</i> : Nombre de pays bénéficiant de conseils en matière de politiques, de transformation numérique, d'approches intégrées, d'orientations stratégiques ou de modèles d'activité innovants pour la transition énergétique</p> <p>(Nouvel indicateur du programme régional)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 14</p> <p>Source des données : rapports de projets</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p><i>Produit 1.4</i> : Des mesures pilotées par les pays sont mises en œuvre pour parvenir à des économies inclusives et promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans toute leur diversité, y compris dans des contextes de crise (Produit correspondant du plan stratégique : 6.1)</p> <p><i>Indicateur de produit 1.4.1</i> : Nombre de politiques, de lois et de règlements créés ou renforcés, ou d'investissements dans les systèmes nationaux de soins en place</p> <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 6.1.2)</p> | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 1.5</i> : Les personnes et les organismes sont dotés de capacités numériques renforcées et ont accès à des voies pour participer à l'avènement de sociétés numériques inclusives et en tirer parti (<i>Produit correspondant du plan stratégique : E.1</i>)</p> <p><i>Indicateur de produit 1.5.1</i> : Nombre d'organismes publics et privés qui utilisent des technologies numériques pour améliorer la vie des citoyens au niveau régional (<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : E.1.2</i>)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 1.6</i> : Les capacités d'innovation sont renforcées et des approches sont adoptées en vue d'élargir les options stratégiques au niveau régional (<i>Produit correspondant du plan stratégique : E.2</i>)</p> <p><i>Indicateur de produit 1.6.1</i> : Nombre d'initiatives du gouvernement et d'autres partenaires ayant élargi les options en matière de stratégie et de développement en appliquant la conception de portefeuilles au niveau régional (<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : E.2.1</i>)</p> <p>Niveau de référence : 13</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 1.7</i> : Financement public et privé pour la réalisation des objectifs de développement durable accru au niveau régional (<i>Produit correspondant du plan stratégique : E.3</i>)</p> | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | <p><i>Indicateur de produit 1.7.1</i> : Montant (en dollars des États-Unis) des financements publics et privés mobilisés pour les objectifs de développement durable au niveau régional (<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : E.3.1</i>)</p> <p>Niveau de référence : 35 millions Niveau cible : 17 millions Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |
| | | <p><i>Indicateur de produit 1.7.2</i> : Nombre de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels élaborés et adoptés par les acteurs publics et privés pour mettre les finances publiques et privées en adéquation avec les objectifs de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • politiques • cadres réglementaires • cadres institutionnels <p>(<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : E.3.2</i>)</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |

Objectifs de développement durable correspondants : 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16 et 17

Réalisation 2 du programme régional : Personne n'est laissé de côté, avec une concentration des efforts sur l'égalité des chances et une approche des capacités d'action et de développement des êtres humains fondée sur les droits

Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Personne n'est laissé de côté, avec une concentration des efforts sur l'égalité des chances et une approche des capacités d'action et de développement des êtres humains fondée sur les droits

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i> |
|---|--|---|--|--|
| <p><i>Indicateur 2.1</i> : Proportion de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale, ventilée par sexe (<i>Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique</i> : 2.2)</p> | <p>2.1. <i>Indicateur de suivi des objectifs de développement durable</i> : 1.3.1 Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> | <p><i>Produit 2.1</i> : Les services et des systèmes de protection sociale sont renforcés dans tous les secteurs et bénéficient d'investissements accrus (<i>Produit correspondant du plan stratégique</i> : 1.2)</p> <p><i>Indicateur de produit 2.1.1</i> : Nombre de pays ayant mis en place des mesures de politique générale et disposant de capacités institutionnelles visant à améliorer l'accès aux systèmes de protection sociale ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les femmes ; • les pauvres des villes ; • les pauvres en milieu rural ; • les personnes handicapées et les autres minorités exclues ; • les migrants et les rapatriés ; • les travailleurs du secteur informel. <p>(<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 1.2.1)</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 6 Source des données, fréquence : annuelle</p> | <p>Réseau des femmes eurasiennes sur le sida, European Heart Rhythm Association, Union européenne, Gouvernement de la Finlande, Gouvernement de la Turquie, OIT, OMS</p> | <p>Ressources ordinaires : 1 400 000</p> <p>Autres ressources : 28 000 000</p> |
| <p><i>Indicateur 2.2</i> : Pourcentage de cadres juridiques mis en place pour promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité et de non-discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne :</p> <p>a) la violence à l'égard des femmes ;</p> <p>b) les cadres juridiques généraux et la vie publique, l'emploi et les prestations sociales, le mariage et la famille (<i>Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique</i> : 2.2)</p> | <p>2.2. <i>Indicateur de suivi des objectifs de développement durable</i> : 5.1.1 Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> | <p><i>Indicateur de produit 2.1.1</i> : Nombre de pays ayant mis en place des mesures de politique générale et disposant de capacités institutionnelles visant à améliorer l'accès aux systèmes de protection sociale ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les femmes ; • les pauvres des villes ; • les pauvres en milieu rural ; • les personnes handicapées et les autres minorités exclues ; • les migrants et les rapatriés ; • les travailleurs du secteur informel. <p>(<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 1.2.1)</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 6 Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |
| <p><i>Indicateur 2.3</i> : Proportion de femmes occupant des postes d'encadrement dont :</p> <p>a) des postes de direction ;</p> <p>b) des postes d'encadrement supérieur et intermédiaire.</p> | <p>2.3. <i>Indicateur de suivi des objectifs de développement durable</i> : 5.5.2 Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> | <p><i>Indicateur de produit 2.1.2</i> : Nombre de pays ayant amélioré la qualité et les types de prestation de protection sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • type de prestations ; • qualité des prestations : <ul style="list-style-type: none"> o couverture ; o adéquation ; o accès. | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| (Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique : 1.5) | | <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 1.2.2)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 2.2</i> : L'accès aux services de base ainsi qu'aux actifs et services financiers et non financiers est amélioré afin d'étayer les capacités productives favorisant des moyens de subsistance et des emplois durables à même d'assurer la prospérité (<i>Produit correspondant du plan stratégique : 1.3</i>)</p> <p><i>Indicateur de produit 2.2.1</i> : Nombre de pays ayant amélioré la qualité et les types de mesures facilitant l'emploi et les moyens de subsistance</p> <p>(<i>Nouvel indicateur du programme régional</i>)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 9</p> <p>Source des données : rapports des projets régionaux</p> <p>Fréquence de collecte : annuelle</p> <p><i>Produit 2.3</i> : L'espace dévolu à la société civile et l'accès à la justice sont étendus, des mesures de lutte contre le racisme et la discrimination sont mises en œuvre, et l'État de droit, les droits humains et l'équité sont renforcés (<i>Produit correspondant du plan stratégique : 2.2</i>)</p> <p><i>Indicateur de produit 2.3.1</i> : Nombre de pays disposant d'organismes, de systèmes ou de parties prenantes capables de contribuer au respect des obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international et notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'état de droit et la justice ; | | |

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence
et niveaux cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs
(indicateurs, niveaux de référence
et niveaux cibles)

Principaux partenaires
ou cadres de partenariat

Montant indicatif des
ressources, par réalisation
(en dollars des États-Unis)

- les droits humains ;
- le secteur privé, y compris les entreprises publiques.

(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 2.2.1)

Niveau de référence : 11

Niveau cible : 16

Source des données, fréquence : annuelle

Indicateur de produit 2.3.2 : Nombre de pays disposant de systèmes dédiés dotés de capacités renforcées pour :

- lutter contre la discrimination ;
- lutter contre le racisme ;
- étendre l'espace dévolu à la société civile.

(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 2.2.2)

Niveau de référence : 0

Niveau cible : 6

Source des données, fréquence : annuelle

Produit 2.4 : L'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation ont progressé grâce à la mise en œuvre de mesures d'action positive, au renforcement des institutions et de la société civile, et à la levée des obstacles structurels dans le but de faire progresser l'égalité des genres, y compris dans des contextes de crise (Produit correspondant du plan stratégique : 6.2)

Indicateur de produit 2.4.1 : Nombre de pays ayant pris des mesures pour faire progresser l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décision dans les secteurs suivants :

- les pouvoirs publics ;
- les fonctions électives, notamment les parlements ;

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • la magistrature ; • le secteur privé ; • les mécanismes de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix ; • la gestion des ressources naturelles. <p><i>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 6.2.1)</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur de produit 2.4.2 : Nombre de partenariats avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes et d'autres organes et réseaux visant à faire progresser l'égalité des genres et l'exercice de responsabilités par les femmes ainsi que leur participation</i> <i>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 6.2.2)</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur de produit 2.4.3 : Nombre d'échanges et de collaborations avec les organisations et réseaux de la société civile dirigées par des femmes visant à lutter contre les stéréotypes de genre et les discours anti-genre</i> <i>(Nouvel indicateur du programme régional)</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source des données : Rapports de projets, rapports relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre</p> | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| | | <p>de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 2.5</i> : Les capacités nationales de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre et les normes sociales de genre préjudiciables sont renforcées, y compris dans des contextes de crise (<i>Produit correspondant du plan stratégique</i> : 6.3)</p> <p><i>Indicateur de produit 2.5.1</i> : Nombre d'entités dotées de capacités renforcées pour l'application de lois et de politiques et la mise en œuvre de plans d'action et d'initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les entités nationales ; • les entités infranationales ; • les organisations de la société civile ; • le secteur privé. <p>(<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 6.3.3)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur de produit 2.5.2</i> : Nombre d'initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre en s'attaquant aux normes sociales préjudiciables et aux rôles et pratiques discriminatoires fondés sur le sexe (<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 6.3.2)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |

Objectifs de développement durable correspondants : 1, 5, 9, 10, 11, 13, 16 et 17

Réalisation 3 du programme régional : La résilience est renforcée afin de répondre à l'incertitude et au risque systémiques

Réalisation correspondante du plan stratégique : 3. La résilience est renforcée afin de répondre à l'incertitude et au risque systémiques

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i> |
|--|--|---|---|--|
| <p><i>Indicateur 3.1</i> : Nombre de pays dont la vulnérabilité aux crises et aux risques de catastrophe s'est améliorée (<i>Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique</i> : 3.2)</p> | <p>3.1. <i>Source des données</i> : INFORM Risk Index European Commission https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk</p> | <p><i>Produit 3.1</i> : Les systèmes institutionnels de gestion des risques et des chocs multidimensionnels sont renforcés au niveau régional (Produit correspondant du plan stratégique : 3.1)</p> | <p>Union européenne, Fonds pour l'environnement mondial, Gouvernement de la Turquie, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU, UNDRR, PNUÉ</p> | <p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p> |
| <p><i>Indicateur 3.2</i> : Nombre de personnes vulnérables couvertes par une assurance contre les risques de catastrophes et les risques climatiques (<i>Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique</i> : 3.4)</p> | <p>3.2. <i>Source des données</i> : InsuResilience https://annualreport.insuresilience.org/fr/insuresilience-at-a-glance/</p> | <p><i>Indicateur de produit 3.1.1</i> : Nombre de stratégies et de plans de développement tenant compte des risques mis en place au niveau régional. (<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 3.1.1) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur de produit 3.1.2</i> : Nombre de pays ayant mis en place des mesures d'alerte rapide et de préparation pour gérer l'impact des conflits, des catastrophes, des pandémies et d'autres chocs (<i>Indicateur de produit correspondant du plan stratégique</i> : 3.1.2) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 3.2</i> : Les capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont renforcées au niveau régional et au-delà des frontières (Produit correspondant du plan stratégique : 3.2)</p> <p><i>Indicateur de produit 3.2.1</i> : Nombre d'organismes dotés de stratégies ou de plans de relance résilients tenant compte des</p> | <p>Autres ressources : 22 000 000</p> | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | <p>questions de genre dans les pays en situation de crise et de sortie de crise, y compris en ce qui concerne la stabilisation et la lutte antimines, fondés sur des évaluations conjointes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les organismes transfrontaliers ; • les organismes régionaux ; • les Gouvernements nationaux ; • les Gouvernements infranationaux ; • le secteur privé ; • les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 3.3.3)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> <p><i>Produit 3.3</i> : Des solutions de relèvement tenant compte des risques et des questions de genre, y compris les efforts de stabilisation et la lutte antimines, sont mises en œuvre au niveau régional (<i>Produit correspondant du plan stratégique</i> : 3.3)</p> <p><i>Indicateur de produit 3.3.1</i> : Nombre de politiques, de stratégies et de plans d'action transfrontaliers, régionaux, nationaux et infranationaux dédiés à la prévention des conflits et la consolidation de la paix dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévention de l'extrémisme violent ; • l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets en tenant compte des risques de conflit et jouant un rôle positif pour la paix. <p>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 3.2.1)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| | | <p><i>Indicateur de produit 3.3.2</i> : Nombre de politiques de développement, d'initiatives transfrontières, de plans ou d'organismes tenant compte des questions de genre et des risques de conflit mis en place dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'agir sur les facteurs de conflit ; • de renforcer la cohésion sociale ; • de prévenir les risques de conflit, y compris en ce qui concerne la sécurité climatique. <p><i>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 3.1.3)</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |
| | | <p><i>Produit 3.4</i> : Les ressources naturelles sont protégées et gérées de telle façon à renforcer la productivité et les moyens de subsistance de manière durable (Produit correspondant du plan stratégique : 4.1)</p> <p><i>Indicateur de produit 3.4.1</i> : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o nombre d'écosystèmes aquatiques partagés supplémentaires (en eau douce ou en eau de mer) en gestion concertée nouvelle ou améliorée ; o nombre de pays supplémentaires bénéficiant de mesures de développement intégrées traitant de l'articulation entre la santé, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. <p><i>(Indicateur de produit correspondant du plan stratégique : 4.1.2)</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 11 Source des données, fréquence : annuelle</p> | | |